



*Liège, le 8 avril 2025*

## **Programme de travail 2025-2026**

### **GT 4 « Santé » du CESGR**

*Adopté par l'Assemblée plénière du CESGR sous présidence wallonne le 8.04.2025 à Liège*

**Président :** Henri LEWALLE, Coordinateur de l'Observatoire Européen de la Santé Transfrontalière « OEST », Président de l'asbl COTRANS, Wallonie

### **Le contexte**

La présidence de la Grande Région (GR) par le land de Rhénanie Palatinat s'est déroulée dans un contexte marqué par deux éléments majeurs : la gestion de l'après pandémie de la covid-19 et l'invasion de l'Est de l'Ukraine par la Russie. Ce conflit a créé une poussée inflationniste qui a pesé sur les économies des Etats membres de l'UE alors que la pandémie avait nécessité des mesures de soutiens économiques et sociaux considérables au point de devoir forcer les Etats membres de l'UE d'adopter un plan de relance de 750 milliards d'euros au niveau européen financé par la première fois par un emprunt garanti par l'UE.

Depuis le changement de présidence intervenu aux USA, le 20 janvier 2025, l'UE est aujourd'hui confrontée en outre à des enjeux majeurs en matière de cohésion pour assurer sa sécurité et faire face aux menaces à ses frontières extérieures entraînant une mobilisation de ressources considérables pour relancer une dynamique industrielle et un réarmement proche d'une économie de guerre qui aura pour conséquence d'impacter les budgets sociaux et sanitaires des Etats-membres.

### **Les défis**

Dans ce contexte, les systèmes de santé des différentes composantes de la Grande Région sont

confrontés à de nombreux défis, de même d'ailleurs que ceux des autres Etats membres de l'UE.

- Les maladies chroniques s'amplifient d'année en année, sous l'effet, principalement, du vieillissement démographique. Elles accaparent une part importante des ressources des systèmes de santé et en nécessitent de plus en plus, notamment en personnel, alors que dans le même temps les professions de santé perdent en attractivité. Aujourd'hui, les formations infirmières et paramédicales sont moins fréquentées.
- Même si le nombre de médecins est élevé, il y a une insuffisance objective de praticiens principalement liée à la réduction de l'activité globale des professions de santé générée par une aspiration à une qualité de vie harmonieuse sur le plan professionnel et privé.
- Les territoires à l'intérieur desquels l'offre de soins disponibles est insuffisante pour répondre dans des délais raisonnables aux besoins de soins des patients y résidant s'étendent en ce qui concerne les professionnels de santé sous l'effet de deux facteurs : la perte d'attractivité des professions de santé et l'insuffisance de professionnels de santé.
- Des interrogations subsistent sur les mesures à adopter pour faire face à de nouvelles épidémies. C'est d'ailleurs en réponse à cette préoccupation que la Présidente de la Rhénanie Palatinat, Madame Malou Dreyer, qui présidait un Sommet informel de la Grande Région le 13 novembre 2023, a fait approuver par ces homologues le projet de créer un « Observatoire Interrégional de la Santé » en Grande Région.

## **Finalité**

La crise sanitaire de la Covid-19 a mis en évidence l'interdépendance et la solidarité entre les systèmes de santé de la Grande Région à travers d'une part la vulnérabilité du système de santé du Grand-Duché dont les deux tiers de ses ressources humaines sont des travailleurs frontaliers provenant de France, de Belgique et d'Allemagne et d'autre part les initiatives spontanées entre les hôpitaux frontaliers pour faire face à la saturation de certains services de soins intensifs et de réanimation, etc

Face au contexte et aux défis des systèmes de santé, le groupe de travail santé du CESGR s'est fixé comme finalité de « FAIRE DE LA GRANDE REGION UNE RÉGION MODÈLE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION EN SANTÉ DANS L'UE »

## **Les axes de travail**

En collaborant avec le groupe de travail santé du Sommet et du CPI, le groupe de travail santé du CESGR se propose de conduire ses travaux en vue de tendre à la mise en œuvre des résolutions qu'il a adopté sous les présidences précédentes de la Grande Région à savoir :

- Le soutien à la mise en œuvre d'instruments juridiques homogènes développant les bases légales nécessaires à la coopération transfrontalière entre les différents systèmes de santé de la Grande Région à l'instar des accords-cadres de coopération sanitaire existants entre la Belgique et la France, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, la France et l'Allemagne et la France et le Grand-Duché de Luxembourg, en référence à l'article 168-2 du Traité de Lisbonne et à l'article 10-3 de la directive 2011/24.
- Le soutien à la mise en place de procédures administratives et financières de simplification de l'accès aux soins transfrontaliers, à une information de qualité sur celles-ci ainsi que sur les coûts des soins transfrontaliers.

- Le soutien à la création de territoires de santé transfrontaliers à l’instar de la ZOAST LORLUX dans les différents espaces frontaliers de la Grande Région ainsi qu’au projet d’extension du dispositif LORLUX au versant luxembourgeois.
- Le soutien à la mise en place d’une stratégie de coopération en matière d’aide médicale urgente dans la Grande Région et au développement d’une solidarité entre tous les vecteurs d’intervention implantés dans la Grande Région.
- Le soutien au développement d’initiatives de coopérations médicales transfrontalières dans la Grande Région.
- Le soutien à la réalisation des projets Interreg VI Grande Région WALUXSANTÉ ET REMOCOSAN.
- Le soutien au développement d’un Observatoire interrégional transfrontalier de la Santé dans la Grande Région à l’instar de l’OIE-IBA.
- Le soutien aux initiatives d’échanges de bonnes pratiques dans le domaine médical mais aussi au niveau médico-social (personnes âgées, personnes handicapées) et de la dépendance.
- Le soutien aux travaux sur le renforcement de la mobilité des professionnels de santé et à la simplification des procédures en ce domaine.
- Un soutien au développement d’initiatives dans le domaine de la Silver Economy.
- Organiser un nouveau séminaire « santé transfrontalière » à l’instar de celui organisé à Metz le 28 avril 2022 avec le soutien de la Wallonie en collaboration avec les groupes de travail santé des institutions de la Grande Région.